



DROIT D HABITATION ET DEVOIRS

Par **petitjean louna**, le **20/08/2017** à **05:54**

Bonjour

Maman est décédée il y a 1 an le 18 aout. Son compagnon de pacs a benéficié du droit d'habitation. Dans son testament, maman a précisé que la quotité disponible lors de la vente de sa maison (bien propre) serait à diviser entre son partenaire de pacs et ses 2 petites filles); Voici mon souci

- Le partenaire de pacs est parti de la maison mais a TOUT emmené.....Il ne reste plus RIEN.
- il a laissé la maison dans un état de saleté impensable,
- il n'a ABSOLUMENT rien entretenu (intérieur:extérieur).

Quels étaient ses devoirs d'entretien?
Avait-il le droit de TOUT emmené ?

Quels sont nos recours?

MERCI A VOUS

CORDIALEMENT